

CONCEPTS ET NOTIONS

Musique

Langage musical

Représentation graphique : code traditionnel

HAUTEUR



Définition : La hauteur d'un son correspond à sa fréquence de vibration. Plus la vibration est rapide, plus le son est aigu, plus la vibration est lente, plus le son est grave.

SECONDAIRE

Échelle diatonique	C'est une échelle musicale qui comprend sept degrés basé sur clavier du piano. Le système musical occidental s'est construit autour de cette échelle. Les sept degrés de l'échelle diatonique sont représentés par les notes que nous connaissons : Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si.
Échelle chromatique	Elle est composée de 12 degrés : 7 degrés de l'échelle diatonique et de 5 notes intermédiaires grâce aux altérations : dièses et bémols.
Notes	Symbole ou lettre permettant de représenter un fragment de musique par une convention d'écriture de la hauteur et de la durée d'un son.
Clés	 C'est un signe graphique placé au début de la portée qui indique la hauteur des notes associée à chaque ligne.
Portée	 Ce sont cinq lignes parallèles qui forment la portée. On ajoute les lignes supplémentaires au besoins qui permettent l'écriture de notes plus graves ou plus aiguës.
À l'octave	 La transposition est l'action d'exécuter une pièce dans un autre ton que celui avec lequel il a été écrit. Transposer à l'octave signifie de garder les mêmes notes, mais à l'octave plus haute ou plus basse.

Signes d'altération	Dièse		Signe élevant d'un demi-ton chromatique la note gauche devant laquelle il est placé.
	Bémol		Signe musical abaissant d'un demi-ton la note gauche devant laquelle il est placé.
	Bécarre		Signe placé à la gauche d'une note précédemment altérée, pour lui rendre sa tonalité naturelle.
Double altérations	Double-dièse Double-bémol		C'est l'altération qui élève la note de deux demi-tons chromatiques.
Signes d'altération à la clé			Ensemble d'altérations réunies à la clé composé soit exclusivement de dièses soit exclusivement de bémols. Ces altérations correspondent à la tonalité principale des mesures suivant la clé et des notes altérées à considérer pour l'ensemble de la pièce jusqu'à un éventuel changement de tonalité.
Altération accidentelle			Altération qui est placée au sein d'une mesure . Son effet s'arrête à la fin de la mesure dans laquelle elle est placée.